



CENTRE SAVOYARD D'ANALYSES EN ENVIRONNEMENT ET AGRO-ALIMENTAIRE

Copie à :		

MAIRIE DE SAINT ALBAN DES HURTIERES

Chef lieu

73220 SAINT ALBAN DES HURTIERES

Edition du 02/07/2015 Validé le 02/07/2015

Page 1/2

Client

Nom : MAIRIE DE SAINT ALBAN DES HURTIERES

Commune: SAINT ALBAN DES HURTIERES

Tel: 04 79 36 12 03 Fax: 04 79 36 38 17

EAU DE BAIGNADE

Rapport d'essai du dossier n° 150630 008220 01 Echantillon n° 161642

Point de prélèvement : PLAN D'EAU DES HURTIERES (VERNAY) Préleveur : SAVOIE LABO C. Lausenaz-Pire

SAINT ALBAN DES HURTIERES Commune du Site: 30/06/2015 15:55

Date et heure de prélèvement et mesures in situ : Date de réception : 30/06/2015Référence Code PSV: 0000004154

Date de mise en analyse : 30/06/2015

CONDITIONS DE PRELEVEMENT

A Pied Pluviométrie : Nulles Vent: N.O. Mode de prélèvement : Météo du jour : **SOLEIL** Fréquentation: FORTE Outil de prélèvement : Canne

sur la Prestation: Aucune / sur les Presences: Aucune / sur l'échantillon: Aucune Remarques:

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande) Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

RESULTATS DE L'ESSAI

Paramètres	Résultats	Limites Impératives	Valeurs Guides	Unités	Méthodes
RELEVES DE TERRAIN					
Affichage résultats	ABSENCE				-
Frequentation instantanée	32				-
PRELEVEMENT D'ECHANTILLON					
# Prélèvement pour le suivi sanitaire : baignade	-				FDT 90-521
MESURES DE TERRAIN					
Aspect (in situ)	NORMAL				Méthode interne
Couleur (apparente) (in situ)	NORMALE	normale			NF EN ISO 7887 sect.2
Transparence (in situ)	>1	> 1		mètre	Méthode Disque Sechi
# Température de l'eau et de mesure (in situ)	21.5			°C	Meth. Interne PVMDT_M07
Température de l'air (in situ)	29.6			°C	Méthode interne
Pression atmosphérique (in situ)	977			mbar	Méth. Interne
# pH (in situ)	8.5	> 6 et < 9		Unité pH	NF EN ISO 10523
# Oxygène dissous (in situ)	8.6			mg/L O2	NF ISO 17289
# Taux de saturation (oxygène) (in situ)	109		80-120	%	NF ISO 17289
Mousse (in situ)	ABSENCE	Absence			Méthode Visuelle
Huile Minérale (in situ)	ABSENCE	Absence			Méthode Visuelle
Odeur de phénol (in situ)	ABSENCE	Absence			Méth. Interne

Technolac - 23 allée du lac d'aiguebelette - BP 251 - 73374 Le Bourget-du-Lac - Tél.: 04 79 25 37 25 - Fax: 04 79 25 30 39 - www.savoie-labo.fr SAS au capital de 750 000 € - R.C.S Chambéry 390 319 192 - SIRET 390 319 192 00014 - APE 7120B - N° TVA Intracommunautaire FR 63 390 319 192



Accréditation N° 1-0618 Portée disponible sur www.cofrac.fr



CENTRE SAVOYARD D'ANALYSES EN ENVIRONNEMENT ET AGRO-ALIMENTAIRE

RESULTATS DE L'ESSAI

Paramètres	Résultats	Limites Impératives	Valeurs Guides	Unités	Méthodes		
Résidus goudronneux et Mat. flottantes (in situ) PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	ABSENCE		Absence		Méthode Visuelle		
# Escherichia coli	< 15	< 2000	100	NPP/100mL	NF EN ISO 9308-3		
# Entérocoques	< 15		100	NPP/100mL	NF EN ISO 7899-1		

^{# =} Paramètre accrédité E.C. = En Cours d'analyse N.M. = Non Mesuré

Selon les paramètres microbiologiques analysés : EAU DE BONNE QUALITE

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis au Laboratoire, tels qu'ils sont définis dans le présent document.La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Il comporte 2 pages et 0 annexe. L'accréditation de la section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont marqués par le signe dièse "#" devant chaque paramètre. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

Responsable Microbiologie Mélina Bretton

AMA Anth

^{*}Limites et valeurs guides issues du décret n°200 8 - 990 du 18/09/2008